

### **Echange de terrain avec M. BOUKHARI, chemin Francis Ponge en vue de l'aménagement d'un chemin piéton**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Lors de la réalisation de la ZAC Saint-Laurent, un chemin piétons a été créé permettant de relier la ZAC de Planoise à la ZAC de Châteaufarine.

Ce chemin passe partiellement en bordure de la propriété cadastrée section LS n° 433 appartenant à M. Mustapha BOUKHARI.

Afin de maintenir cette liaison piétonne, la Ville de Besançon envisage un échange de terrain avec M. BOUKHARI.

La Ville céderait à ce dernier une bande de 15 m<sup>2</sup> de terrain communal cadastré section LS n° 432p. En contrepartie, M. BOUKHARI céderait à la Ville de Besançon une partie de sa propriété d'une contenance de 15 m<sup>2</sup>.

L'échange se fera sans soulte. Les frais d'acte seront à la charge de la Ville de Besançon.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cet échange et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir,
- ouvrir au budget supplémentaire de l'exercice courant les crédits nécessaires au règlement comptable de cette opération dès que le Service des Domaines aura procédé à l'évaluation de la valeur des propriétés échangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 2 juillet 1998.*